CUIS

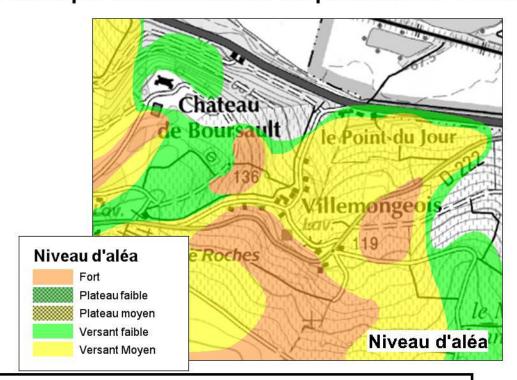
Cartes du zonage réglementaire – IGN Scan 25
Cartes du zonage réglementaire – Orthophotoplan
Cartes des enjeux
Cartes des aléas
Cartes des phénomènes historiques



Direction départementale des territoires

L'ESSENTIEL DU PPRN GT EN TROIS CARTES

Le PPR établit une carte réglementaire à partir de la connaissance des aléas et des enjeux. L'exemple de croisement ici présenté est celui d'une partie du territoire de la commune de Boursault.



Les cartes d'aléa ont été réalisées par le BRGM. Le niveau d'aléa traduit la prédisposition d'un site à produire un évènement donné(glissement de terrain, fluage ...), ainsi que son intensité. Il est fonction de plusieurs critères (géologie, pente, présence d'eau ...), donc pas uniquement de phénomènes historiques.

Tableau de croisement entre niveaux d'aléa et enjeux

Faible

Sur plateau Sur versant

R4

B2

Zone extra-urbaine SANS ENJEUX PARTICULIERS (bátis, réseaux,

ouvrages divers)
Zone extra-urbaine AVEC ENJEUX

PARTICULIERS (bâtis, réseaux,

Zone urbanisée, urbanisable ou zone

NIVEAUX D'ALEA

B1

Niveau d'aléa croissant

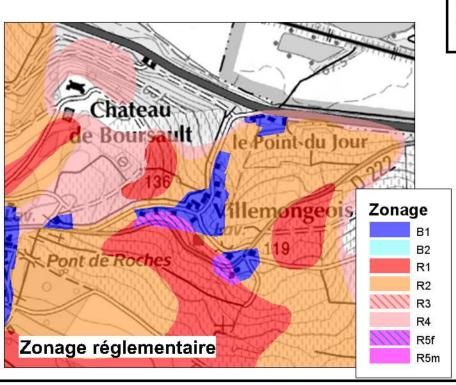
Sur versant Sur plateau

Fort

R1

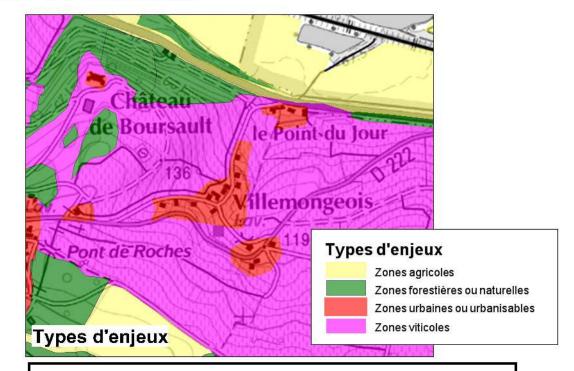
R5f





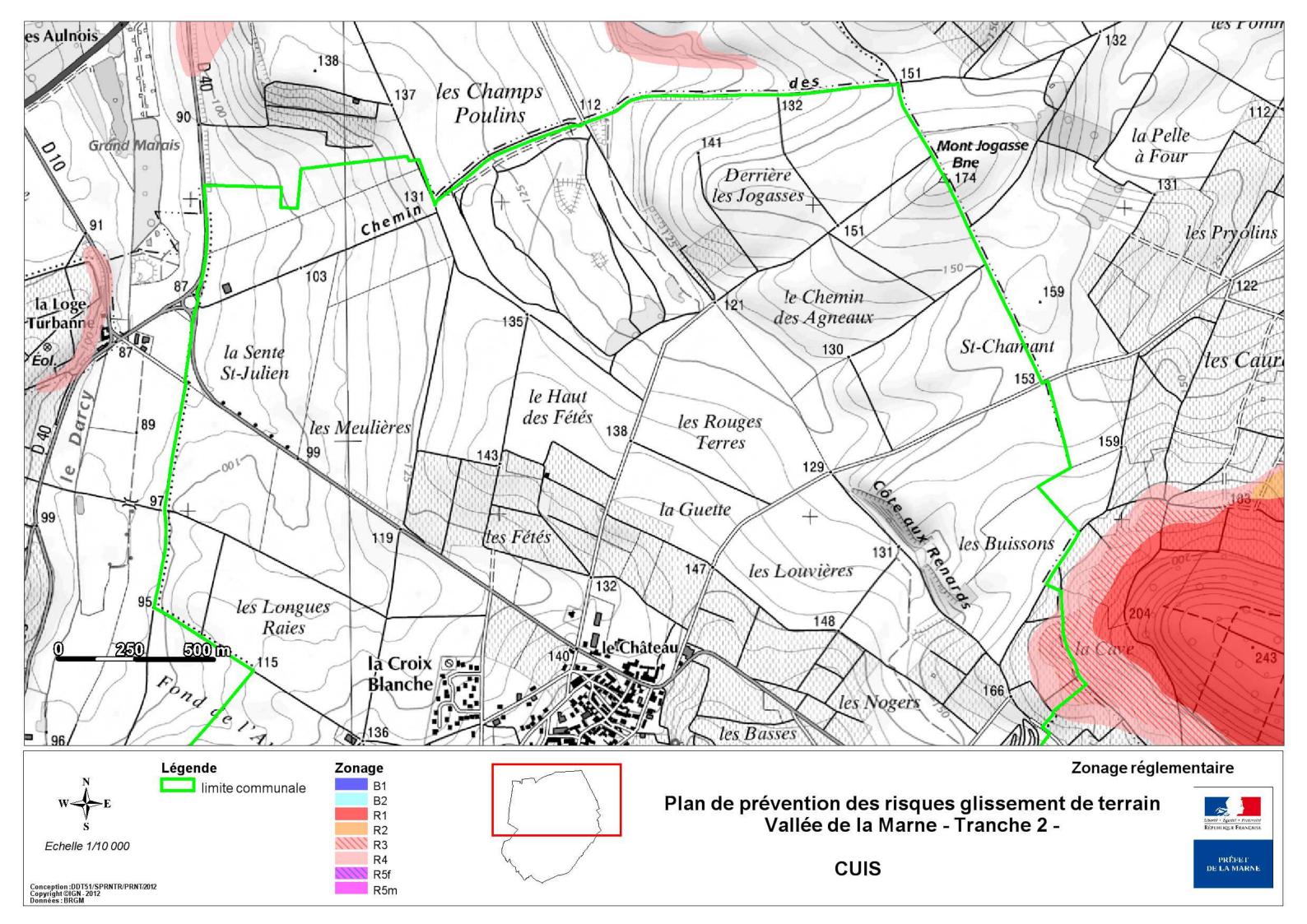
Le zonage réglementaire est issu du croisement entre l'aléa glissement de terrain et les enjeux selon le tableau ci-contre.

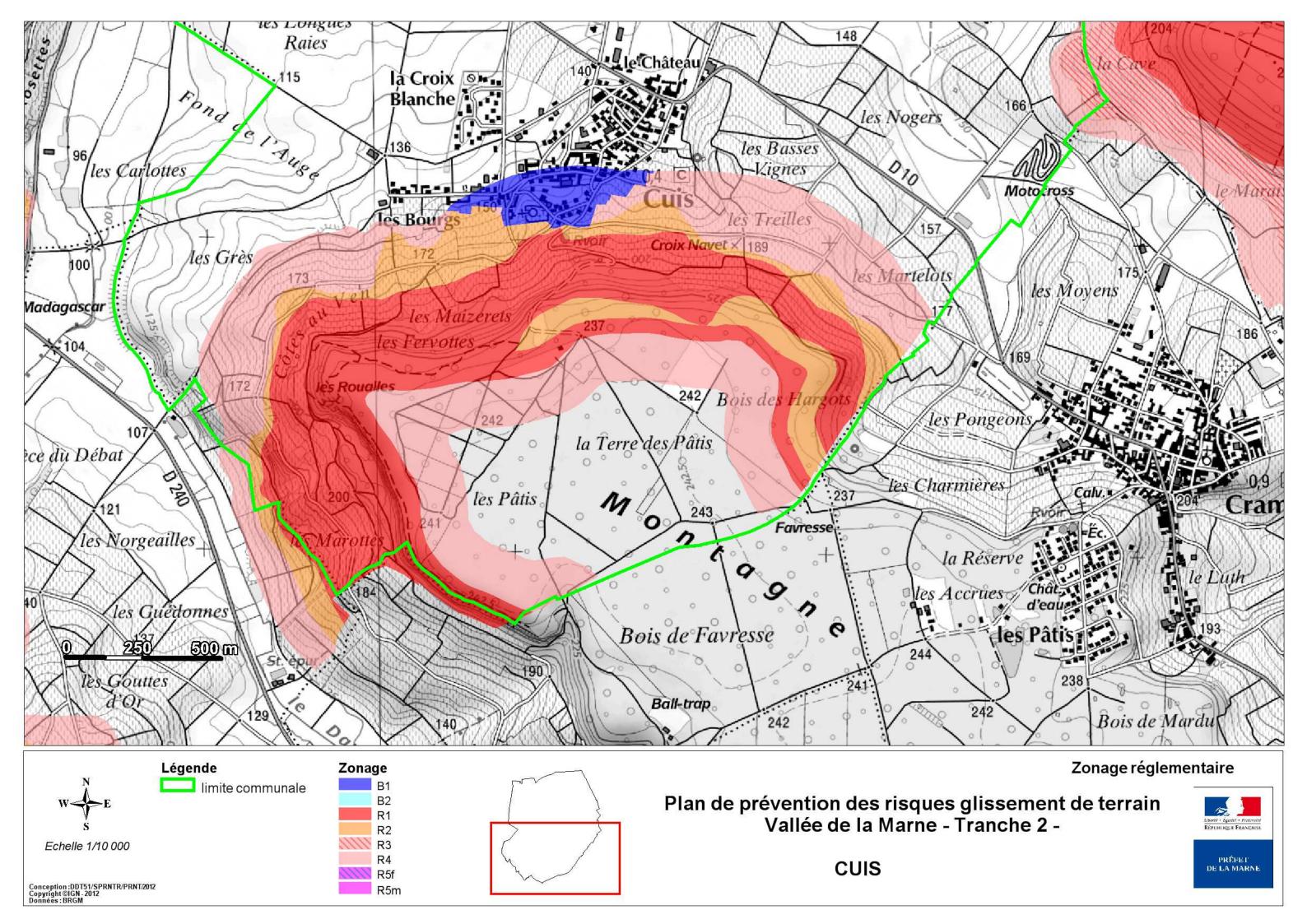
Les secteurs qui ne sont pas soumis à des aléas ne sont pas réglementés par le PPR.



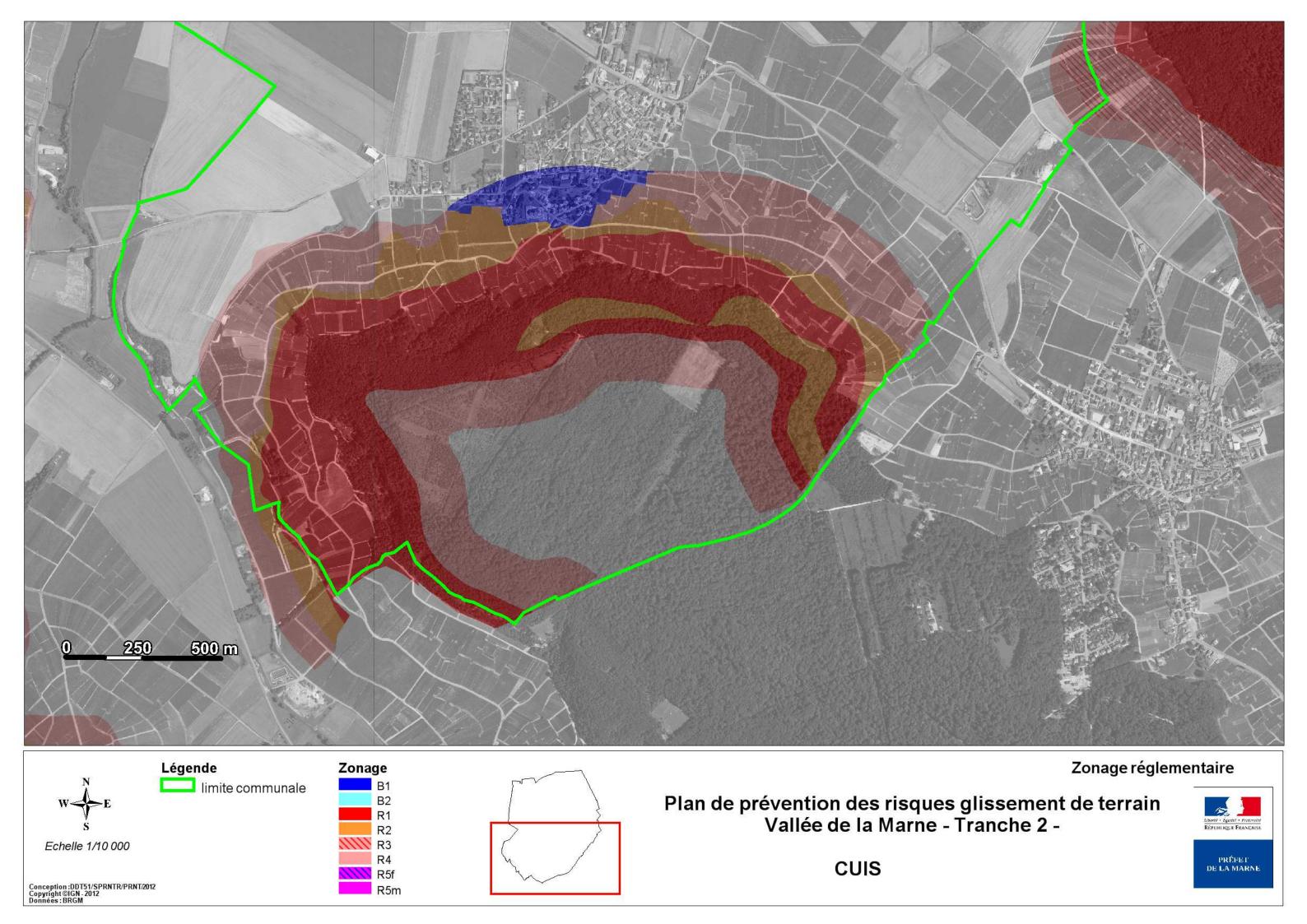
Les cartes d'enjeux ont été établies en concertation avec chaque commune et en cohérence avec leurs documents d'urbanisme. Ont été considérées comme déjà urbanisées, les zones U, ainsi que les zones AU ayant fait l'objet de constructions de réseaux, d'une desserte et de la mise en place d'équipements publics.

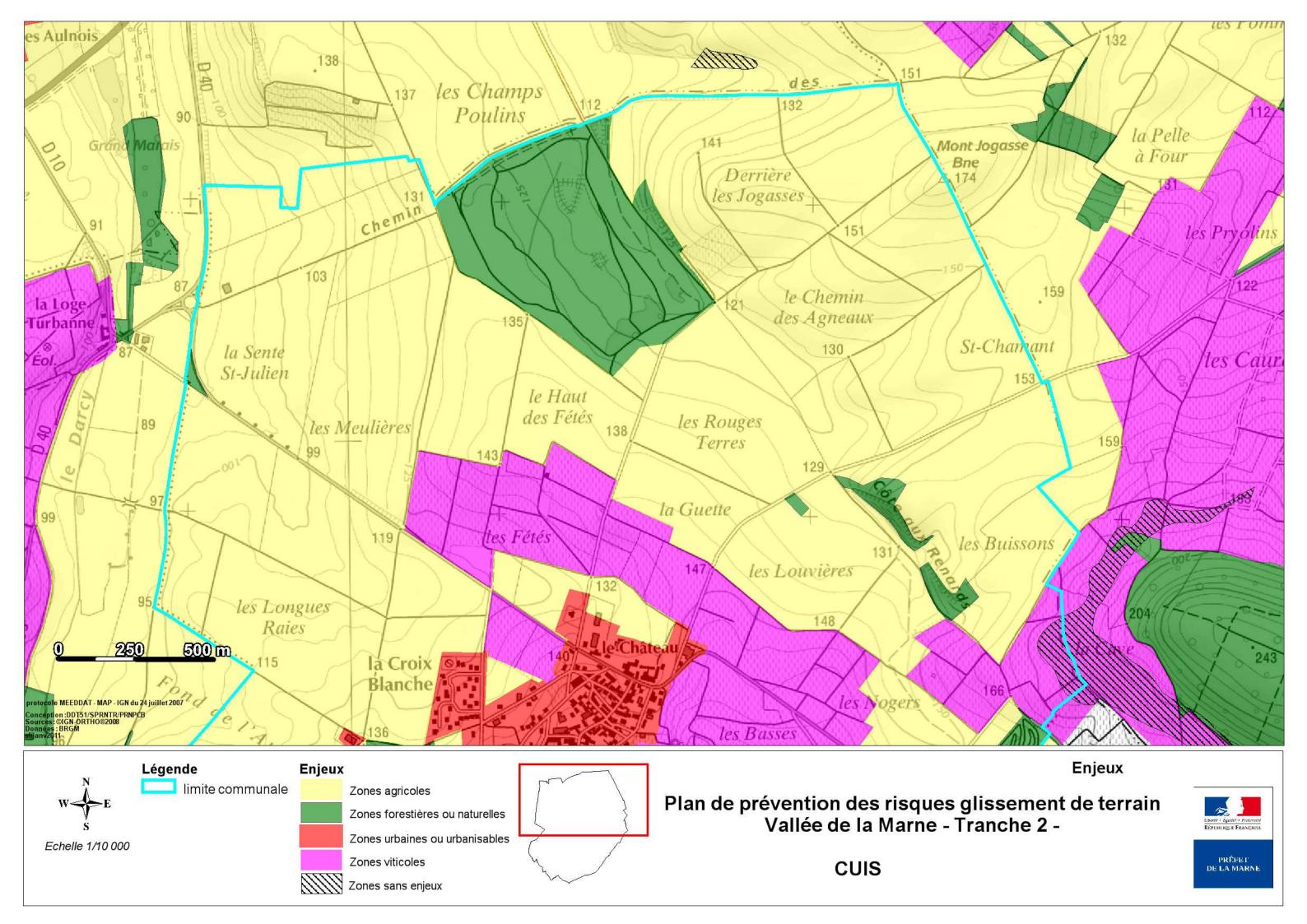


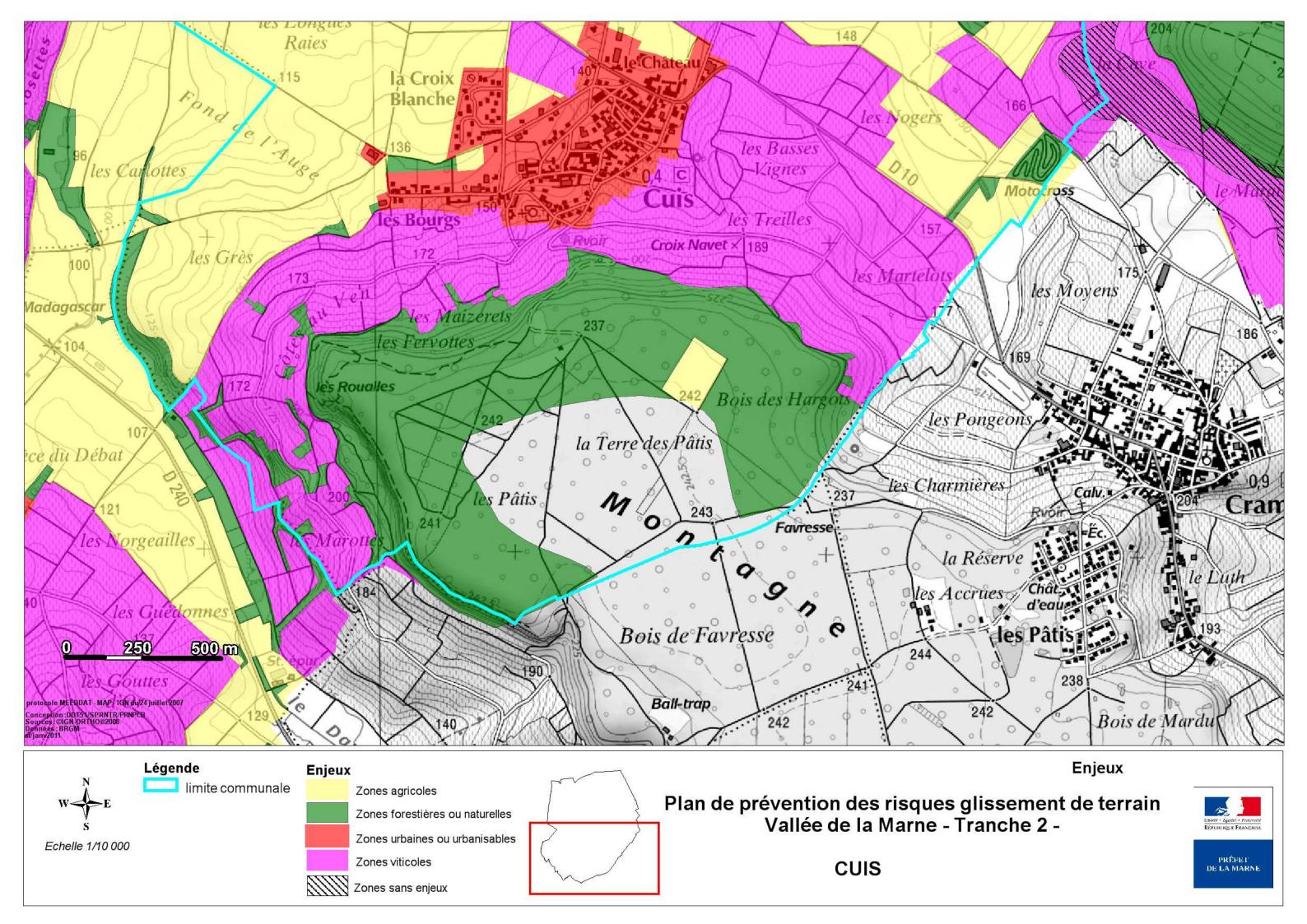


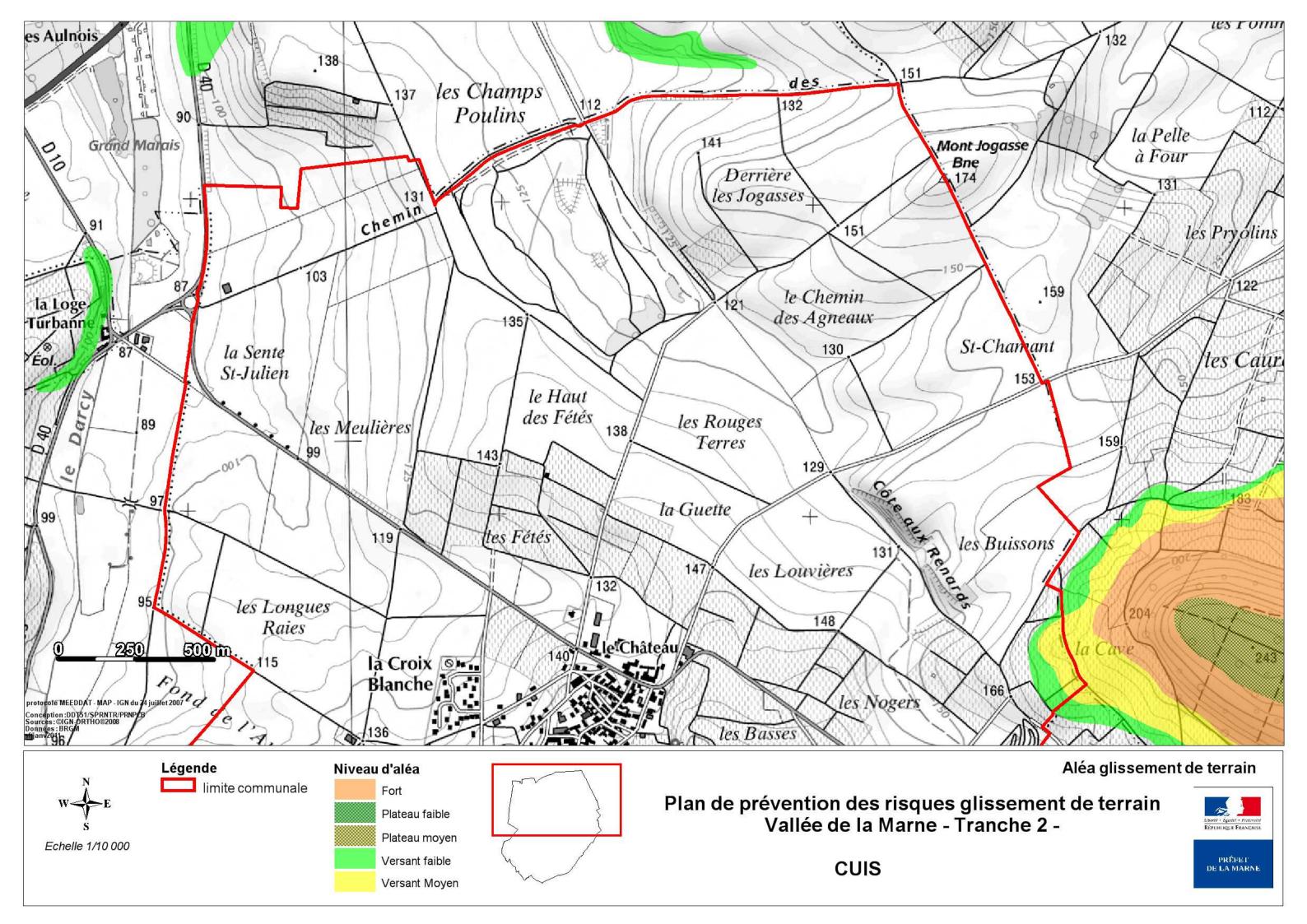


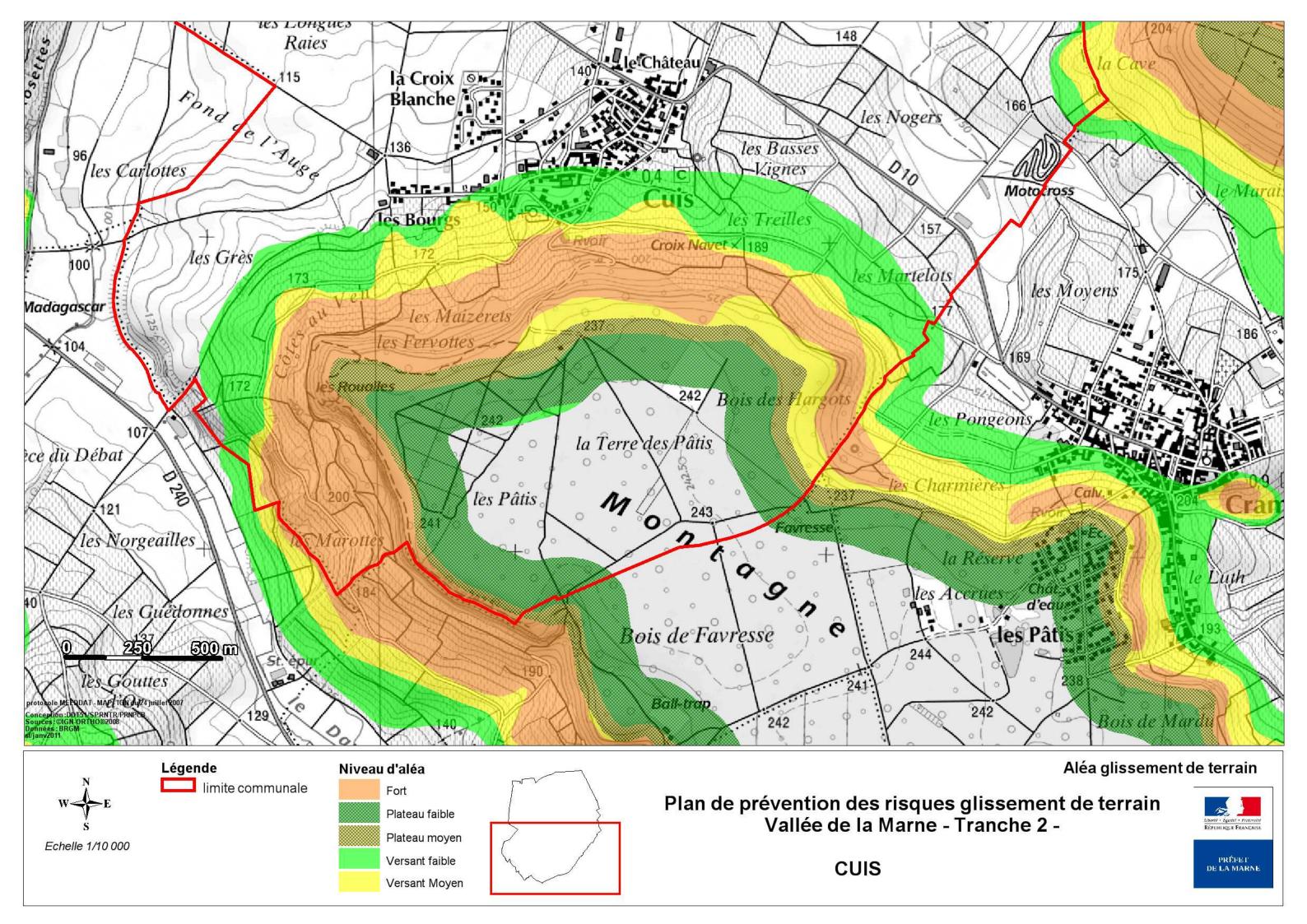












CARTES DES EVENEMENTS HISTORIQUES

Le recensement des phénomènes historiques a été la première étape de l'élaboration du PPRn GT. Au plan technique, ce recensement présente un double intérêt :

- celui de **dresser un historique des évènements**, ce qui permet d'avoir une idée de la sensibilité du territoire concerné vis-à-vis des glissements de terrain ;
- celui d'identifier les conditions de l'environnement ayant favorisé l'apparition des glissements de terrain.

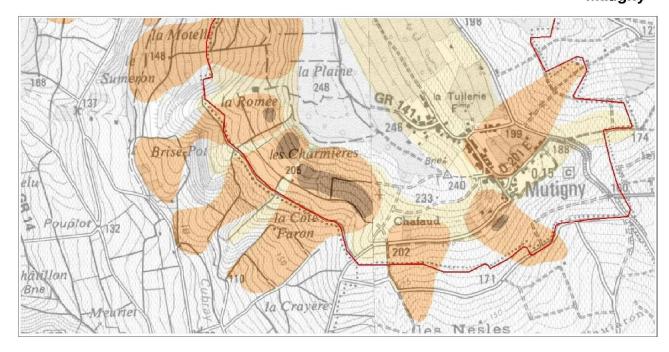
Le recensement des phénomènes historiques a été réalisé par le BRGM. Les glissements de terrain datant de l'Holocène et du Pléistocène sont des glissements anciens, au sens géologique, c'est-à-dire qu'ils se sont produits à des périodes généralement antérieures à l'occupation de la région par l'homme.

Les cartes produites par le BRGM distinguent quatre âges de glissements de terrain :

- glissement Pléistocène : datant de plus de 10 000 ans ;
- glissement Holocène : datant de moins de 10 000 ans, la date précise reste inconnue ;
- glissement récent à actuel : datant d'une époque pour laquelle on a pu obtenir un témoignage chronologique

Le recensement des phénomènes historiques a ensuite été utilisé par le BRGM pour la cartographie de l'aléa. Les évènements historiques sont en effet un des paramètres permettant de définir le niveau de l'aléa avec les paramètres naturels et anthropiques (géologie, lithologie, pente, morphologie, présence d'eau...).

Exemple de carte des phénomènes historiques de la commune de Mutigny



les Bourgs

0.4 C

Croix Navet/